

voyage. En l'absence de notification et / ou de confirmation conformément au point 8.1, le client n'a droit à aucune indemnisation.

9. RESPONSABILITÉ

9.1. Étendue de la responsabilité

DTCH est responsable envers le client de la bonne exécution du contrat, en particulier du soin apporté à la sélection et au contrôle des prestataires de services ainsi que de l'organisation professionnelle du voyage, si aucune assurance du client ne prend en charge les dommages.

9.2. Limitation et exclusion de responsabilité

9.2.1. La responsabilité en ce qui concerne tous les dommages autres que les dommages corporels est limitée à deux fois le prix du voyage pour chaque contrat.

9.2.2. DTCH n'est pas responsable si l'inexécution ou l'exécution non contractuelle du contrat de voyage est due :

- À des manquements du client (par exemple, non-respect des conditions d'entrée (par ex. refus de visa, etc.), non-transport pour cause de grossesse, sanctions pénales ainsi que d'autres raisons personnelles du client).

- À des manquements imprévisibles ou inévitables de tiers (par exemple, retards d'entreprises de transport, grèves, perturbations dans la fourniture de services de tiers qui faisant uniquement l'objet d'une médiation)

- Circonstances imprévisibles ou inévitables ou cas de force majeure (par exemple, guerre, catastrophes naturelles, retrait des droits d'atterrissage, dispositions des autorités, absence de permis de conduire, épidémies et pandémies et mesures officielles associées)

Sont réservées les limitations d'indemnisation prévues par les conventions internationales en cas de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution non contractuelle du contrat.

9.2.3. Si le client participe à un voyage de remplacement organisé par DTCH, la responsabilité de DTCH se limite à une éventuelle réduction de la valeur du voyage de remplacement par rapport au voyage contractuellement dû.

9.3. Cession des droits à indemnisation

Si DTCH indemnise le client des dommages causés par un prestataire de services, les droits à indemnisation du client envers le prestataire de services sont cédés à DTCH.

10. PROTECTION DES DONNÉES

Nous traitons les données personnelles que vous mettez à notre disposition dans le respect de la législation applicable sur la protection des données. Vous trouverez de plus amples informations sur

l'utilisation de vos données personnelles dans notre déclaration de protection des données (<https://www.dertour-suisse.com/fr/site/protection-des-donnees>). Si vous indiquez votre adresse e-mail lors de la réservation de votre voyage, nous

l'utiliserons afin de vous informer de nos offres de voyages. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations, vous pouvez révoquer cette utilisation à tout instant et gratuitement. Nous vous le rappellerons à chaque fois que nous utiliserons votre adresse e-mail à cette fin. Vous pouvez également choisir de ne pas recevoir d'e-mails publicitaires dès l'étape de la réservation.

11. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

11.1. Le rapport contractuel entre le client et DTCH est régi exclusivement par le droit suisse.

11.2. Sous réserve de dispositions légales impératives, le for juridique est Zurich.

12. DIVERS

12.1. Langue faisant foi

En cas de différences d'interprétation dues à une formulation différente dans les différentes versions linguistiques, la version allemande prévaut.

12.2. Nullité d'une disposition

Si une ou plusieurs des dispositions ci-dessus sont ou deviennent nulles, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions.

12.3. Ombudsman

Les parties sont libres, avant tout éventuel litige, de faire appel à l'Ombudsman de la branche suisse du voyage (www.ombudsman-touristik.ch) en vue de parvenir à un règlement extrajudiciaire.

12.4. Garantie de voyage

DTCH est membre du fonds de garantie de la branche suisse du voyage.

12.5. Assurances

DTCH vous recommande expressément la souscription d'une assurance annulation de voyage et d'une assurance couvrant les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Si nécessaire, DTCH peut conseiller le client en la matière. L'annulation du contrat d'assurance n'est plus possible après sa conclusion.

12.6. DTCH peut modifier les CGVC unilatéralement à tout moment. Les différentes marques de DTCH publient électroniquement la version en vigueur des CGVC.

DERTOUR Suisse AG, le 1^{er} novembre 2024

ANNEXE: CONDITIONS D'ANNULATION KONTIKI

Frais d'annulation

Si le descriptif du programme ou l'offre/la confirmation ne prévoit pas de dispositions particulières d'annulation, les conditions suivantes – en fonction du programme choisi – s'appliquent (100% du prix de l'arrangement maximum, montants auxquels s'ajoutent les honoraires de service (paragraphe 4.3)):

jusqu'à 56 jours avant le départ	0%
55-16 jours avant le départ	50%
15-7 jours avant le départ	80%
A partir de 6 jours avant le départ	100%

Si vous ne vous présentez pas le jour du départ (« no-show »), cette absence est considérée comme une annulation effectuée le jour du départ.

Pour toute modification ou annulation d'un billet d'avion (également dans le cadre d'un voyage forfaitaire), selon les compagnies aériennes et les classes tarifaires, les frais d'annulation peuvent se monter à 100% sur la partie vol, et cela à compter de la date d'enregistrement de la réservation. Vous pouvez vous renseigner auprès de nous sur les conditions avant de réserver: ces conditions vous seront remises avec la confirmation écrite.

Voyages en bateau postal le long de la côte norvégienne (Hurtigruten, Havila), minimum 5 nuits à bord

jusqu'à 56 jours avant le départ	25%
55-28 jours avant le départ	60%
A partir de 27 jours avant le départ	100%

Croisières d'expédition individuelles avec la compagnie maritime Hurtigruten Expéditions à l'exception de la côte norvégienne

jusqu'à 155 jours avant le départ	20%
154-95 jours avant le départ	30%
94-50 jours avant le départ	50%
49-35 jours avant le départ	75%
34-6 jours avant le départ	90%
A partir de 5 jours avant le départ	100%

Voyage avec la compagnie maritime Oceanwide Expedition

jusqu'à 95 jours avant le départ	20%
94-65 jours avant le départ	50%
A partir de 64 jours avant le départ	100%

Voyage avec la compagnie maritime Exploris

jusqu'à 190 jours avant le départ	Fr. 300.- par personne
189-85 jours avant le départ	30%
A partir de 84 jours avant le départ	100%

Voyage avec la compagnie maritime du Ponant

jusqu'à 216 jours avant le départ	10%
215-101 jours avant le départ	25%
A partir de 100 jours avant le départ	100%

Voyage avec la compagnie maritime GNL

jusqu'à 125 jours avant le départ	35%
124-51 jours avant le départ	60%
A partir de 50 jours avant le départ	100%

Voyage avec Poseidon Expéditions

jusqu'à 125 jours avant le départ	10%
124-96 jours avant le départ	20%
95-35 jours avant le départ	50%
34-13 jours avant le départ	85%
A partir de 12 jours avant le départ	100%

Voyages accompagnés Kontiki Voyages dans les régions polaires, Voyages exclusifs Kontiki

jusqu'à 186 jours avant le départ	20%
185-96 jours avant le départ	50%
A partir de 95 jours avant le départ	100%

Location de bateaux en Ecosse

jusqu'à 62 jours avant le départ	10%
61-48 jours avant le départ	50%
47-34 jours avant le départ	70%
33-15 jours avant le départ	90%
A partir de 14 jours avant le départ	100%

Ferries

Les conditions d'annulation de chaque compagnie sont valables.

Voyage avec le train spécial «Belmond Royal Scotsman»

jusqu'à 125 jours avant le départ	25%
124-95 jours avant le départ	50%
94-35 jours avant le départ	70%
A partir de 34 jours avant le départ	100%

Motorhome/van en Allemagne, Scandinavie, Estonie, Lettonie

jusqu'à 50 jours avant le départ	20%
49-21 jours avant le départ	50%
A partir de 20 jours avant le départ	100%

Fr. 300.- par véhicule

Motorhome et Oldtimer Ecosse

jusqu'à 65 jours avant le départ	Fr. 500.-
64-55 jours avant le départ	30%
54-20 jours avant le départ	50%
19-7 jours avant le départ	80%
A partir de 6 jours avant le départ	100%

Camper et motorhome Islande

jusqu'à 50 jours avant le départ	20%
49-16 jours avant le départ	50%
A partir de 15 jours avant le départ	100%

Voyages accompagnés en Ecosse

jusqu'à 62 jours avant le départ	10%
61-41 jours avant le départ	25%
40-29 jours avant le départ	80%
A partir de 28 jours avant le départ	100%

Voyages accompagnés en Islande

jusqu'à 60 jours avant le départ	20%
59-45 jours avant le départ	50%
A partir de 44 jours avant le départ	100%

Programmes au Groenland (excepté les croisières expéditions)

jusqu'à 56 jours avant le départ	20%
55-16 jours avant le départ	50%
A partir de 15 jours avant le départ	100%

Maisons de vacances Danemark, Suède, Finlande, hôtel Ylläs Humina, igloos de verre, location de bateaux Finlande

jusqu'à 56 jours avant le départ	0%
55-45 jours avant le départ	50%
A partir de 44 jours avant le départ	100%

Billets de bus et de train, entrées (par ex : théâtre, Tattoo)

A compter de la confirmation	100%
------------------------------	------

Voyage « Ski & Sail » en Norvège du Nord

jusqu'à 185 jours avant le départ	Fr. 1500.- par personne
184-125 jours avant le départ	60%
124-65 jours avant le départ	80%
A partir de 64 jours avant le départ	100%

Pour des vacances sans soucis
 Nous recommandons de prendre une assurance voyages. Nous vous renseignons volontiers.